

Ces contes ridicules se trouvent à la page 16 ; et ils préparent le lecteur à d'autres de même genre (p. 18) où, l'on fait les jésuites habiter un *palais* à Québec, et vivre dans les délicatesses du luxe. Et c'est du même trait de plume que nos savans historiens livrent à l'autorité des prêtres les *gouvernemens politique, civil, ecclésiastique et militaire du Canada*. Vous croyez, lecteur censé, que nous plaisantons : qu'il y a ici quelque mystification : prenez le "Tableau" et lisez : Et après vous être remis de votre surprise, jetez un coup d'œil sur le passage où, pour comble de sottise, on nous renvoie pour la preuve à l'année 1683, époque, à *peu près*, où venait de terminer la première administration du comte de Frontenac, l'un des plus vils despotes qui jamais aient habité le château St. Louis de Québec, soit avant, soit depuis la conquête.

Les paroles du Sage, *abominatio est Domino labia mendacia*, se présentent naturellement à l'esprit à la lecture du passage ainsi conçu à la page 26. *Ils* (les jésuites) *dirigeaient ou ils tuaient les rois*. Cette calomnie noire, repoussée de tout temps par les hommes censés, et dont les libéraux mêmes se moquaient naguère dans les chambres en France, ne devait pas ce semble être reproduite par les enfans d'un sol arrosé des sueurs, et teint du sang de ces hommes, qui dans tous les genres de mérite transcendant, ont invariablement remporté la palme. Mais la passion haineuse ne calcule pas : elle n'a point d'yeux : point de conscience même simulée.

Le commerce de pelleteries exercé en Canada par les jésuites, est une merveilleuse découverte pour son histoire. C'est sans doute par une inspiration d'en haut qu'on a connu ce fait ignoré de tout le monde : de même qu'il a fallu une révélation pour trouver au Sault St. Louis un des comptoirs de la société de Jésus. Ces assertions, au reste, sont en parfaite harmonie avec les accusations de même genre, portées dans le dernier siècle contre les disciples de S. Ignace, lors de leur procès en France, par les consciencieux libéraux du temps. L'ordonnance qui défendait *principalement* aux mêmes (p. 27) d'accroître leurs biens-fonds, est une autre *invention* heureuse, qui sans doute tournera au profit de nos annales.

Le temps presse, et notre tâche est longue ; laissons de côté cent impertinences dignes seulement de pitié, et rendons-nous de suite aux pages 84 et 86. La première contient une insigne fausseté. Les Ursulines de Québec ont des titres en règles de leur seigneurie de Ste. Croix,

et jan
simpl
tour e
que q
Vach
seul.

Ma
idiots
peu c
s'exp
genre
quoi,
d'adm
(p. 87
moins
rendu
couv.

Ce
passa
avec
" pas
" sou
" lait
" tur
nos a
ces fa
cont
qui e
Il es
se so
de r
terr
rer
euse
riqu
dev
réco
mis
me
tem
les
cas
pai
fui
pu
de